

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2023 à 18h00

N°DCM2023.06.28/04

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Présidente : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON, 1ère adjointe de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Création du service public administratif « Centre de Santé Municipal »

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1ère adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré afin d'engager la mise en place d'un Centre de Santé.

En effet, dans les années à venir de nombreux praticiens de santé partent en retraite et particulièrement en médecine généraliste, risquant de laisser une patientèle sans médecin traitant. Par ailleurs, au regard de l'augmentation de la population en Haute-Savoie, il est particulièrement difficile pour les nouveaux habitants de trouver rapidement un médecin référent, ainsi que des spécialistes.

Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, il est proposé au conseil municipal de créer un service public administratif pour le Centre de Santé Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Considérant la nécessité de créer un service public administratif afin de pallier à la carence de l'initiative privée en matière de santé,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la création du service public administratif « Centre de Santé Municipal »,
- **PRECISE** que le Centre de Santé Municipal est rattaché au budget principal de la commune,
- **DIT** que ce service sera financé par les consultations payées par les usagers, par des ressources perçues des partenaires externes.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 30 juin 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 juin 2023

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

La Première Adjointe,
Sandrine BERGUERRE BUISSON

